



Argences, le 18 janvier 2018

Affiché en mairie le 18 janvier 2018
Publié le 18 janvier 2018 sur le site
internet de la ville d'Argences

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

PROCEDURE ADAPTEE - ART 42 – 2 et 3 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015
Art 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 modifié par le décret n°2017-516 du 10 avril 2017.

Objet : Contrat de location d'une balayeuse mécanique « en full service ».

La ville d'Argences envisage de contracter un contrat de prestation de service ayant pour objet la location d'une balayeuse dans les conditions suivantes :

- Contrat de 60 mois à compter du 1^{er} mars 2018
- 1200 heures par an (contrat de base)
- Cuves à déchets 2,5m³ minimum
- Equipée d'un tuyau d'aspiration flexible
- Equipée d'un enrouleur à haute pression et lance manuelle
- Prestions, entretien courant, usure normale des pneumatiques, l'ensemble des pièces de rechange à charge du soumissionnaire, sauf les balais
- Frais de déplacement de l'entretien à charge du soumissionnaire
- Interventions dans les 24 H maxi.
- En cas d'immobilisation pour réparation de la machine au-delà de 72 heures, un matériel de prêt sera fourni
- Assurance à charge de la ville d'Argences
- Clause de résiliation du contrat : En cas de non respect des obligations, le contrat sera résilié dans les 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée.

Pour tous renseignements techniques complémentaires, s'adresser à M. Richard COLAS, Directeur des Services Techniques au 02.31.23.93.83. (email : services.techniques@argences.com)

Les offres devront être envoyées à la Mairie d'Argences, BP 2, 2, place du Général Leclerc 14370 ARGENCES pour le vendredi 9 février 2018, 12 heures dernier délai.

Dominique DELIVET
Maire d'Argences